

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 mars 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 30 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Francin à Porte de Savoie en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 61

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON		E. SANDRAZ	X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Benoît	LAISNEY (Suppléant)	DETRIER	X		
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE		J.F. CLARAZ	X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		S. COMPOIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		

Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J-P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

50-2023 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET GENERAL (M14)

Rapporteur : Jacky DONJON

Pour faciliter la lecture du document, sont utilisées les abréviations suivantes :

- RF : recette de fonctionnement
- DF : dépense de fonctionnement
- RI : recette d'investissement
- DI : dépense d'investissement
- RAR : restes à réaliser

Le budget se présente comme ci-dessous, les comparaisons étant effectuées entre les budgets primitifs.

Section de fonctionnement

Le budget 2023 a été élaboré en section de fonctionnement avec un équilibre RECETTES/DEPENSES à 27 968 000 € contre 28 233 000 € au BP 2022.

En matière de recettes

Les recettes réelles sont prévues à hauteur de 27 848 000 € contre 28 078 000 € en 2022.

- Le résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002) est inscrit à hauteur de 3 047 702,89 € contre 4 314 544 € en 2022. Ce résultat reporté est en baisse en raison de l'affectation d'une partie du résultat précédent (soit 1 486 452 €) au chapitre 1068 pour couvrir le déficit de la section d'investissement de l'exercice précédent, déficit lié à l'autofinancement par la collectivité des nombreux investissements de l'année 2022 (aire de covoiturage à La Chavanne, salle polyvalente à Bourgneuf, gymnase intercommunal de Montmélian...).

- Les atténuations de charges (chapitre 013) sont prévues à hauteur de 100 000 €. Cette inscription tient compte de l'absence déjà connue d'agents en longue maladie et de la participation des salariés, plus importante en volume, à l'achat des tickets restaurants.

- La prévision concernant les produits des services (chapitre 70) est en hausse : 2 250 000 € contre 1 987 150 € inscrits en 2022 et 2 151 112 € réalisés. Cette hausse est notamment due au renchérissement des coûts de personnel remboursés par les budgets annexes qui les emploient.

- Les impôts et taxes (chapitre 73) sont prévus à hauteur de 15 356 000 €. Cette prévision tient compte de la proposition d'augmentation des taux de taxes foncières sur les propriétés bâties et non-bâties, et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le produit supplémentaire attendu de ces délibérations (effet taux) est d'environ 465 000 €, auquel s'ajoute le produit supplémentaire qui découle de l'augmentation des bases foncières (+ 7,1 % en 2023 – environ 380 000 € dont 280 000 € pour la cotisation foncière des entreprises). Ces augmentations sont tempérées par la suppression de la recette dynamique de la CVAE, remplacée par une fraction supplémentaire de TVA dont la part fixe garantie sera du montant moyen du produit de CVAE perçu par Cœur de Savoie entre 2020 et celui qu'elle aurait dû percevoir en 2023. L'application de cette moyenne diminue ainsi le produit prévisionnel « CVAE » d'environ 50 000 €. Une recette supplémentaire d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), suite à la mise en service d'importants transformateurs électriques par RTE sur le territoire, est espérée dans l'année mais ne sera notifiée qu'en mai 2023 le cas échéant ; elle ne figure donc pas dans ce budget primitif.

- Les dotations et participations (chapitre 74) sont inscrites en baisse par rapport au BP 2022 (6 819 464 € contre 7 106 824 € en 2022). Cette baisse est notamment liée à la fin en 2022 du programme européenne ALCOTRA 2017-2022 pour laquelle d'importantes sommes avaient été encaissées sur ce chapitre (et redistribuées en dépenses au chapitre 011 aux différents partenaires français et italiens). À noter également sur ce chapitre des prévisions de recettes en provenance de la Caisse d'allocations familiales (CAF) en baisse dans le cadre de la mise en œuvre de la convention territoriale globale (CTG) qui prévoit le versement des subventions CAF directement aux associations partenaires (La Partageraie et le Petit Poucet notamment) et qui, auparavant, transitaient par nos comptes.

- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont prévus sensiblement à la même hauteur que ceux réalisés en 2022, soit 254 833 € cette année.

- Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont inscrits à hauteur de 20 000 €. Le montant du chapitre reste néanmoins anecdotique au regard du volume de crédits de la section.

Il convient de noter l'inscription de 120 000 € de recettes d'ordre (chapitre 042) en prévision des amortissements à réaliser sur les recettes d'investissements perçues amortissables.

En matière de dépenses

Les dépenses réelles sont inscrites à hauteur de 24 447 000 € (contre 23 846 890 € en 2022), soit une augmentation de 2,52 %.

- Le chapitre 011 (charges à caractère général) est budgétisé à hauteur de 3 314 000 € contre 3 141 000 € en 2022). Cette hausse est principalement due à l'inflation des coûts notamment liés aux marchés déjà souscrits par la collectivité (fluides, maintenance...) pour une part évaluée à environ 156 000 €, et à l'augmentation des crédits pour la politique de l'habitat dans le cadre du démarrage de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH : + 142 000 €). D'autres charges ponctuelles viennent alourdir ce chapitre comme l'augmentation des coûts du crédit-bail de la gendarmerie de Saint-Pierre d'Albigny (+ 15 000 €), l'augmentation du nombre de repas commandés pour les centres de loisirs (+ 24 000 €), une provision pour un risque de contentieux (+ 35 000 €) ou encore des travaux d'entretien dans les structures de la petite enfance (+ 28 000 €). Ces hausses sont cependant limitées par la diminution des dépenses de reversement d'importantes sommes aux différents partenaires français et italiens liée à la fin de la programmation européenne ALCOTRA 2017-2022.

- Concernant le chapitre 012, la prévision s'établit à 7 845 000 € contre 7 350 000 € en 2022 (7 400 000 € après DM). La réalisation 2022 a été de 7 375 951 €. L'augmentation des dépenses du chapitre par rapport à 2022, sans création de poste ni modification du régime indemnitaire, a été détaillée au DOB dans le rapport présenté au Conseil et repris dans le compte rendu de la séance du 2 février 2023.

- Concernant le chapitre 014 (Atténuation de produits), les crédits sont prévus sensiblement à la même hauteur que ceux réalisés en 2022 soit 10 318 000 €. Les attributions de compensation sont identiques à celles de 2022.

- Concernant le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) les crédits sont en hausse en 2023 (2 640 000 € contre 2 435 200 € en 2022 après la décision de « basculer » la subvention au SISARC sur le nouveau budget annexe « GEMAPI »). La principale augmentation correspond aux crédits affectés à la subvention au budget annexe « Transport public local de personnes » (+ 172 000 €) en raison de l'actualisation des prix des marchés avec les transporteurs (prévision : + 10 %). Les autres augmentations concernent la subvention d'équilibre au CIAS (+ 35 000 € pour faire face à la baisse de l'activité et donc de recettes), à l'office de tourisme et des loisirs (+ 24 000 € pour le financement d'un site web et d'animations auparavant portées par la Communauté) ou encore les crédits pour les fonds de concours aux communes pour le fonctionnement des équipements à vocation intercommunale (+ 25 000 €) pour prendre en compte la hausse du coût de l'énergie.

- Les charges financières (chapitre 66) sont en nette hausse (50 000 € inscrits en 2023 contre 51 000 € en 2022) en raison de la souscription d'emprunts importants lors de l'exercice précédent pour le financement de gros investissements (aire de covoiturage à La Chavanne, salle polyvalente à Bourgneuf, gymnase intercommunal de Montmélian...).

- Au chapitre 67 (charges exceptionnelles), les crédits inscrits sont en forte hausse (270 000 € contre 96 500 € en 2022). Les crédits sur ce chapitre correspondent principalement à la subvention d'équilibre au budget annexe Locations immobilières (+ 110 000 €), budget en difficulté sur cet exercice (cf. infra), et aux surcoûts liés à l'application de la théorie de l'imprévision sur les marchés de la salle polyvalente à Bourgneuf (+ 70 000 €) imputables en section de fonctionnement.

- Il est à nouveau prévu un crédit de 10 000 € en dépenses imprévues (chapitre 022).

Concernant l'autofinancement, le prélèvement global prévisionnel sur la section de fonctionnement s'élève à 3 521 027 € dont 800 000 € de dotations aux amortissements (chapitre 042) et 2 721 027 € au titre du virement à la section d'investissement (article 023).

Section d'investissement

Le budget primitif 2023 a été élaboré en section d'investissement avec un équilibre RECETTES/DEPENSES à 9 368 000 € (9 863 000 € en 2022) dont 1 155 018 € de restes à réaliser en dépenses et 1 489 274 € en recettes.

Ce budget s'inscrit clairement dans une perspective pluriannuelle, plusieurs opérations proposées lors du DOB faisant l'objet de crédits de paiements en 2023 dans le cadre d'autorisations de programmes (AP/CP).

Les recettes réelles d'investissement prévisionnelles sont les suivantes :

- Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) concernent principalement le FCTVA, estimé à 550 290 €, récupéré au titre des dépenses de l'année n. A noter cette année le virement d'excédent de fonctionnement n-1 (article 1068) de 1 486 452 € pour couvrir, avec le solde des restes à réaliser (RAR), le solde négatif de la section d'investissement de l'exercice précédent.
- Les subventions d'investissement (chapitre 13) sont inscrites à hauteur de 1 949 818 € dont 1 489 274 € de RAR ;
- Au chapitre 16, il est prévu d'inscrire une recette de 740 000 € d'emprunts, pré-affectés sur les opérations d'investissement, qui seront effectivement contractés en tant que de besoin.
- On retrouve au chapitre 45 les crédits en recettes (533 656 €) inscrits en remboursement des travaux effectués sur les propriétés d'autrui (immeubles menaçant ruine) ainsi que des opérations sous mandat que la Communauté de communes pilote pour le compte de tiers.

Par ailleurs, l'épargne disponible de la collectivité abonde la section d'investissement à hauteur de 3 521 027 € dont 800 000 € de dotations aux amortissements (chapitre 040) et 2 721 047 € au titre du virement à la section d'investissement (article 021). 402 500 € sont utilisés pour couvrir le besoin de financement, le reste de l'épargne équilibrant une ligne de dépenses non affectées inscrite à titre de « réserve » de 2 328 000 € pour les grosses opérations d'investissement à venir. Enfin, 325 000 € sont inscrits au chapitre 041 « opérations patrimoniales » pour des opérations comptables qui s'équilibrent en dépenses-recettes (avances sur marchés, etc.).

Les dépenses réelles d'investissement :

Il convient de noter préalablement le déficit reporté (chapitre 001) de l'exercice 2022 de 1 820 708 €.

Le budget 2023 prévoit la réalisation des opérations suivantes, qui sont reprises dans la délibération spécifique relatives aux AP/CP :

- La construction du technicentre pour le regroupement des services techniques et matériels intercommunaux à Montmélian (360 000 € de crédits de paiement en 2023).
- Des travaux pour la requalification des voiries des ZAE communales, notamment dans la zone de Carouge à Saint-Pierre d'Albigny et dans la zone d'Arbin (430 000 € de CP prévus)
- La jonction des véloroutes V62 et V63 dans le secteur de Porte de Savoie dans le cadre des aménagements prévus au Schéma directeur cyclable (300 000 € prévus pour le démarrage de l'opération en 2023)
- Le versement de fonds de concours aux communes (60 000 €) pour les aménagements cyclables
- Le versement de fonds de concours pour les aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH, de la plateforme de rénovation énergétique et du programme Sun4all (142 000 € de CP 2023)
- Le lancement de l'opération d'aménagement de locaux pour l'accueil de loisirs (ALSH) à Valgelon-La Rochette (100 000 € de CP prévus)
- Le renouvellement nécessaire d'une partie de la flotte automobile (120 000 €) et du parc informatique (90 000 €) de la Communauté.

Parmi les inscriptions nouvelles ou marquantes en section d'investissement, hors APCP détaillées ci-avant, il s'agit notamment de :

- Au chapitre 20 (immobilisations incorporelles), des études de faisabilité concernant les énergies renouvelables et la transition énergétique (autoconsommation des centrales photovoltaïques, chaleur renouvelable...) pour 73 000 € ou encore des études concernant les aménagements cyclables (50 000 €) ou la mise en place de la zone à faibles émissions (ZFE) sur l'aire urbaine de Chambéry en lien avec Métropole Savoie (25 000 € de CP prévus).
- Les crédits inscrits au chapitre 204 (subventions d'équipement versées) sont tous intégrés dans des AP/CP.
- Au chapitre 21 (Immobilisations corporelles), sont inscrits des crédits pour les travaux de reprise d'enrobés et de gestion des plantes invasives dans les ZAE (94 000 €), le réaménagement du hall et l'installation de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation électrique de la Pyramide d'Alpespace (192 000 € sur ce bâtiment au total), l'aménagement des sentiers et des passerelles (37 000 €) ou encore l'ensemble des travaux d'agencement et de rénovation des différents bâtiments communautaires (confort d'été dans les crèches, accueil de loisirs et France service notamment) et des gendarmeries de La Rochette et Saint Pierre d'Albigny.
- Au chapitre 23 (Immobilisations en cours), hors AP/CP, sont inscrits des crédits pour divers travaux sur notre patrimoine (140 000 €).
Par ailleurs, 2 303 000 € ne sont pas affectés et restent inscrits en réserve à l'article 2313 en prévision de gros investissements futurs.

- Au chapitre 45 (travaux exécutés pour le compte de tiers), 147 552 € sont prévus pour le financement des travaux de confortement ou de démolition des immeubles menaçant ruine. Ces dépenses sont financées à 100 % au chapitre 45 en recettes, la collectivité n'ayant pas vocation à intervenir sur ses fonds propres sur des immeubles appartenant à des tiers. Dans la même logique, sont inscrits 379 594 € de crédits d'opérations sous mandats que la Communauté de communes pilote pour le compte de tiers (compensations agricoles, programme SEQUOIA d'audits énergétiques...).

En dépenses d'ordre, il convient de noter l'inscription d'un crédit de 120 000 € d'amortissement des subventions d'équipement perçues et de 325 000 € d'opérations patrimoniales (opérations comptables qui s'équilibrent en recettes-dépenses)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité par 53 voix pour, 1 voix contre (Michel RAVIER) et 7 abstentions (Jean-François CLARAZ ayant pouvoir de Ludovic LAMBERT, Michel SYMANZIK, Sylvie SCHNEIDER, Georges COMMUNAL, Nathalie POMEON, Jean-Yves BERGER-SABATTEL):

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2023 présenté ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 27 968 000 € en section de fonctionnement et à 9 368 000 € en section d'investissement.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

